

12

**DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: 85400511.3

81 Int. Cl.<sup>4</sup>: B 41 L 5/00

22 Date de dépôt: 18.03.85

30 Priorité: 28.12.84 FR 8419983

43 Date de publication de la demande:  
06.08.86 Bulletin 86/32

84 Etats contractants désignés:  
AT BE CH DE FR GB IT LI LU NL SE

71 Demandeur: Moore Business Forms, Inc.  
300 Lang Boulevard  
Grand Island, New York 14072(US)

72 Inventeur: Pretre, Roger  
126-132, Boulevard de la République  
F-92210 Saint-Cloud(FR)

74 Mandataire: de Boisse, Louis et al,  
CABINET DE BOISSE 37, Avenue Franklin D. Roosevelt  
F-75008 Paris(FR)

54 Boîte enregistreuse portable.

57 Elle est constituée par un flan de carton ou autre matériau analogue qui présente des découpes et des lignes de pli de sorte que les diverses faces de la boîte sont assemblées entre elles par pliage et emboîtement;

Les parties du flan (2, 3) formant les grands côtés de la boîte proprement dite, sont à deux épaisseurs pliées l'une contre l'autre de manière à enserrer des pattes (7) des petits côtés (6).

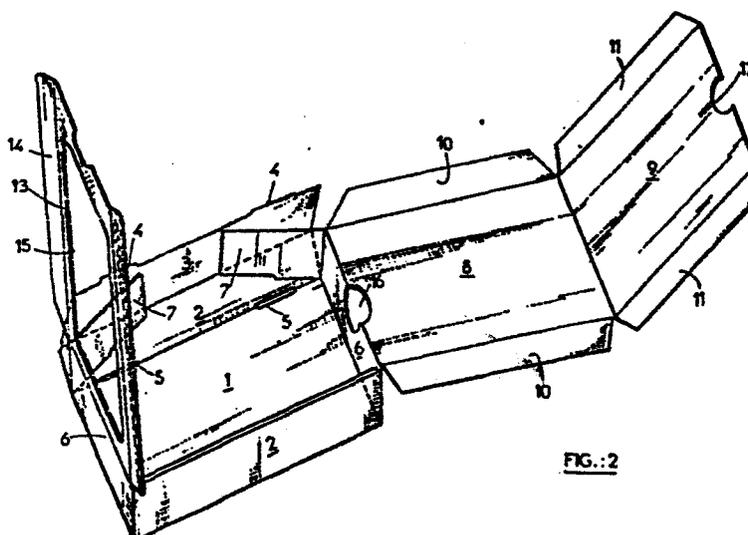


FIG.:2

- 1 -

Boîte enregistreuse portable

5 La présente invention a pour objet une boîte enregistreuse légère donc portable, réalisée en carton ou matériau similaire de rigidité suffisante tout en ayant une certaine flexibilité.

Cette boîte, de prix de revient très bas peut d'ailleurs être jetée après utilisation de son contenu.

10 Une caractéristique de cette boîte consiste en ce qu'elle est formée par un flan de carton ou autre matériau, présentant des découpes et des lignes de pli, de sorte que les diverses faces de la boîte peuvent être assemblées entre elles par pliage et emboîtement.

15 Une autre caractéristique de la boîte est qu'elle est divisée par le repli du carton en deux compartiments superposés dont le compartiment inférieur de volume relativement grand sert à emmagasiner le papier de facturation plié en accordéon, tandis que le compartiment supérieur sert à la présentation du papier pour  
20 les inscriptions à faire, le compartiment inférieur étant fermé sur le dessus par une plaque de carton résultant de la pliure du flan initial, qui donne au papier une assise suffisante pour permettre les inscriptions. Un couvercle ajouré, maintenu par emboîtement

au-dessus de la table d'écriture guide et ~~maintenant~~ **0129685**  
le papier tout en laissant à découvert les parties  
utiles de celui-ci.

5 La description qui va suivre en regard des dessins  
annexés, donnée à titre d'exemple, permettra de bien  
comprendre comment l'invention peut être réalisée, les  
particularités décrites ainsi que celles ressortant du  
dessin faisant partie de l'invention.

- 10 - la figure 1 représente le flan initial en carton,
- les figures 2, 3 et 4 sont des vues en perspec-  
tive illustrant des phases successives du pliage  
du flan pour la réalisation de la boîte,
- la figure 5 montre en perspective une boîte  
terminée,
- 15 - les figures 6 et 7 sont des coupes de la figure  
5 suivant VI-VI et VII-VII.

On voit sur la figure 1 la forme d'un flan en carton  
permettant d'obtenir par pliage et emboîtement, la boîte  
représentée sur les figures 5 à 7.

20 Sur cette figure 1 les lignes en trait fin sont des  
lignes de pliage amorcées à la molette sur le carton.  
La partie 1 constitue le fond de la boîte. Les parties  
2 et 3 forment les côtés longitudinaux à double épais-  
seur, chaque partie 3 se repliant vers l'intérieur de  
25 la boîte contre la partie respective 2 et étant main-  
tenue en place par engagement de languettes en saillie  
4 dans des ouvertures oblongues 5. Les parties 6 cons-  
tituent les côtés transversaux et sont prolongées par  
des pattes 7 qui sont engagées entre les parties 2 et 3  
30 pliées l'une contre l'autre avant engagement des lan-  
guettes 4 dans les ouvertures 5. Les parties 8 et 9  
avec leurs bordures 10 et 11 sont destinées à se replier  
l'une sur l'autre, avec emboîtement de 11 dans 10 et à  
venir former sur la boîte la table d'écriture. La lon-

5 gueur 1 de ces parties, est un peu inférieure à la dimension correspondante de la boîte, de manière à aménager le long du bord ab du côté 6 de la boîte, une fente (fente 12 sur la figure 6) dans laquelle pourra se déplacer le papier lorsqu'il sera tiré.

10 Enfin une autre partie 13 avec ses bordures d'emboîtement 14 forme la partie supérieure de la boîte. Cette partie 13 est largement évidée en 15 de manière à laisser apparaître la partie utile du papier sur laquelle doivent être faites des inscriptions, le papier reposant alors sur la table assez rigide constituée par la superposition des parties 8 et 9.

15 On remarquera que la partie 8 et la partie 6 attenante sont munies sur leur ligne de pli d'un trou circulaire 16 tandis que la partie 9 est munie sur son bord libre d'une encoche semi-circulaire 17 venant se superposer au trou 16 pour permettre de saisir et de tirer commodément le papier 18 sur la table d'écriture 8 et 9, à partir du compartiment inférieur de la boîte où le papier est emmagasiné par pliage en accordéon.

20

25 On voit que la boîte décrite est légère donc portable et qu'à partir d'un flan convenablement découpé et adapté, ce qui peut se faire sur une machine, la boîte peut être réalisée d'une façon très simple sans moyens particuliers d'assemblage. Elle est donc d'un prix de revient faible et peut être jetée quand la provision de papier est épuisée.

- 5 1. Boîte enregistreuse portable constituée par un flan de carton ou autre matériau analogue qui présente des découpes et des lignes de pli de sorte que les diverses faces de la boîte sont assemblées entre elles par pliage et emboîtement.
- 10 2. Boîte selon la revendication 1 caractérisée en ce que les parties du flan, formant les grands côtés de la boîte proprement dits, sont à deux épaisseurs pliées l'une contre l'autre de manière à enserrer des pattes des petits côtés.
3. Boîte selon la revendication 2 caractérisée en ce que les parties du grand côté pliées l'une contre l'autre sont maintenues en place par des languettes pénétrant dans des ouvertures du flan.
- 15 4. Boîte selon l'une des revendications précédentes caractérisée en ce qu'elle est divisée en deux compartiments superposés dont le compartiment inférieur de grand volume sert à emmagasiner la réserve de papier plié en accordéon, tandis que le compartiment supérieur sert à la présentation du papier et aux inscriptions, la séparation des deux compartiments étant réalisée par un repli du flan, pour former la table d'écriture.
- 20 5. Boîte selon la revendication 4 caractérisée en ce que la partie servant de table d'écriture est en double épaisseur et a une longueur moins grande que la dimension correspondante de la boîte, pour aménager une fente permettant le passage du papier.
- 25 6. Boîte selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce que le compartiment supérieur est fermé par un couvercle emboîté, largement évidé pour permettre de voir la surface utile du papier.
- 30

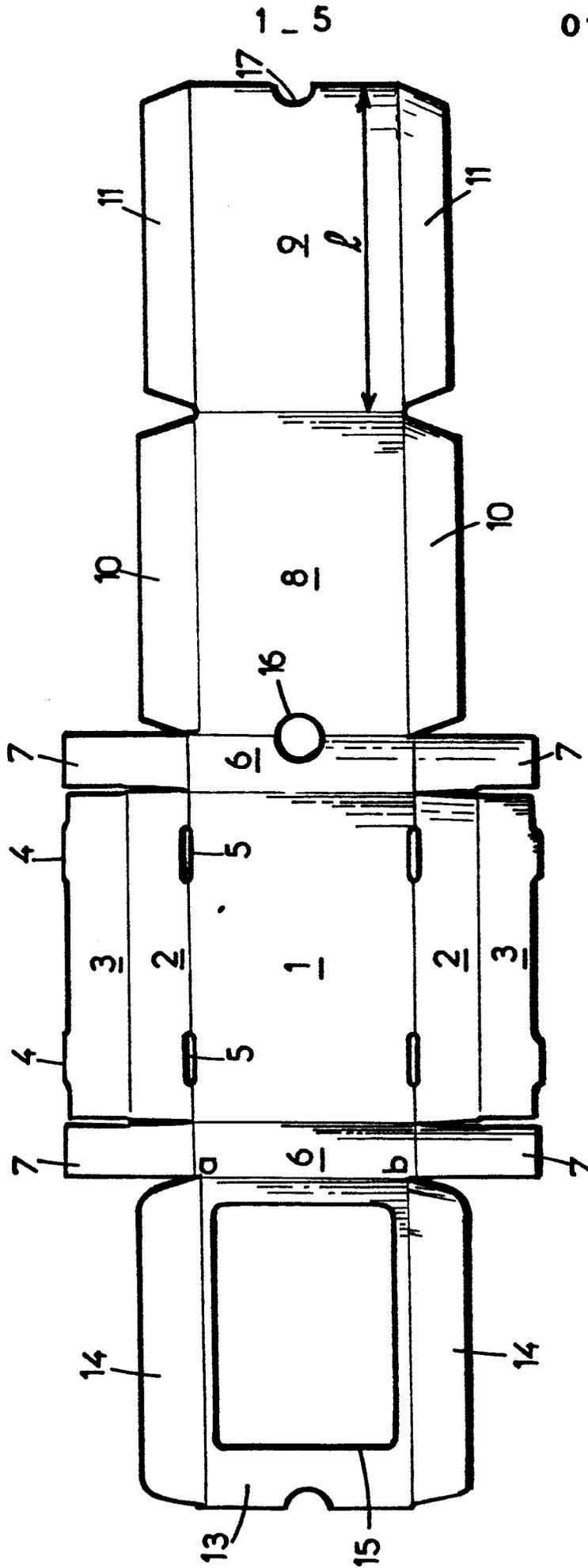


FIG. 1

2 - 5

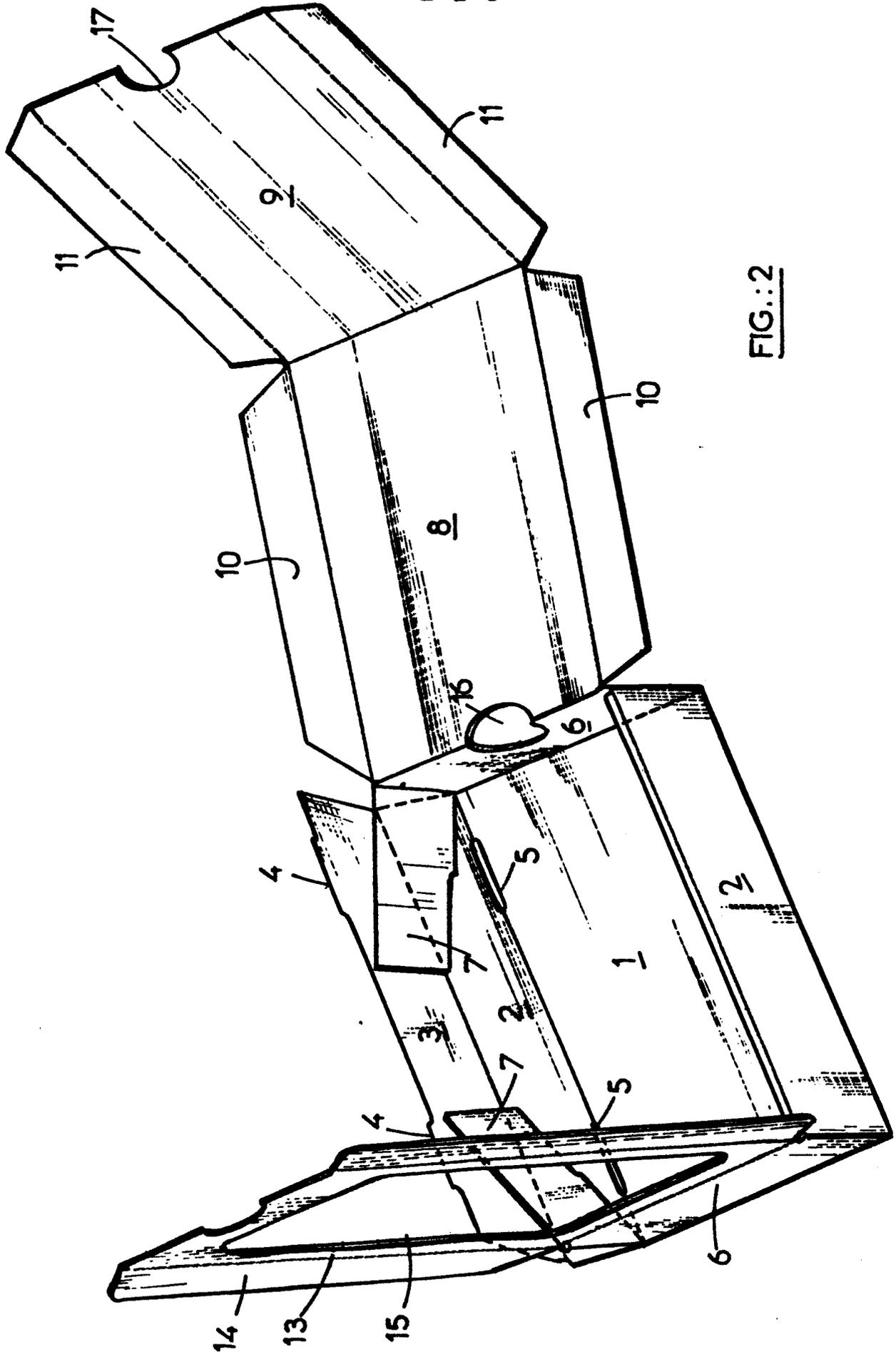


FIG.: 2

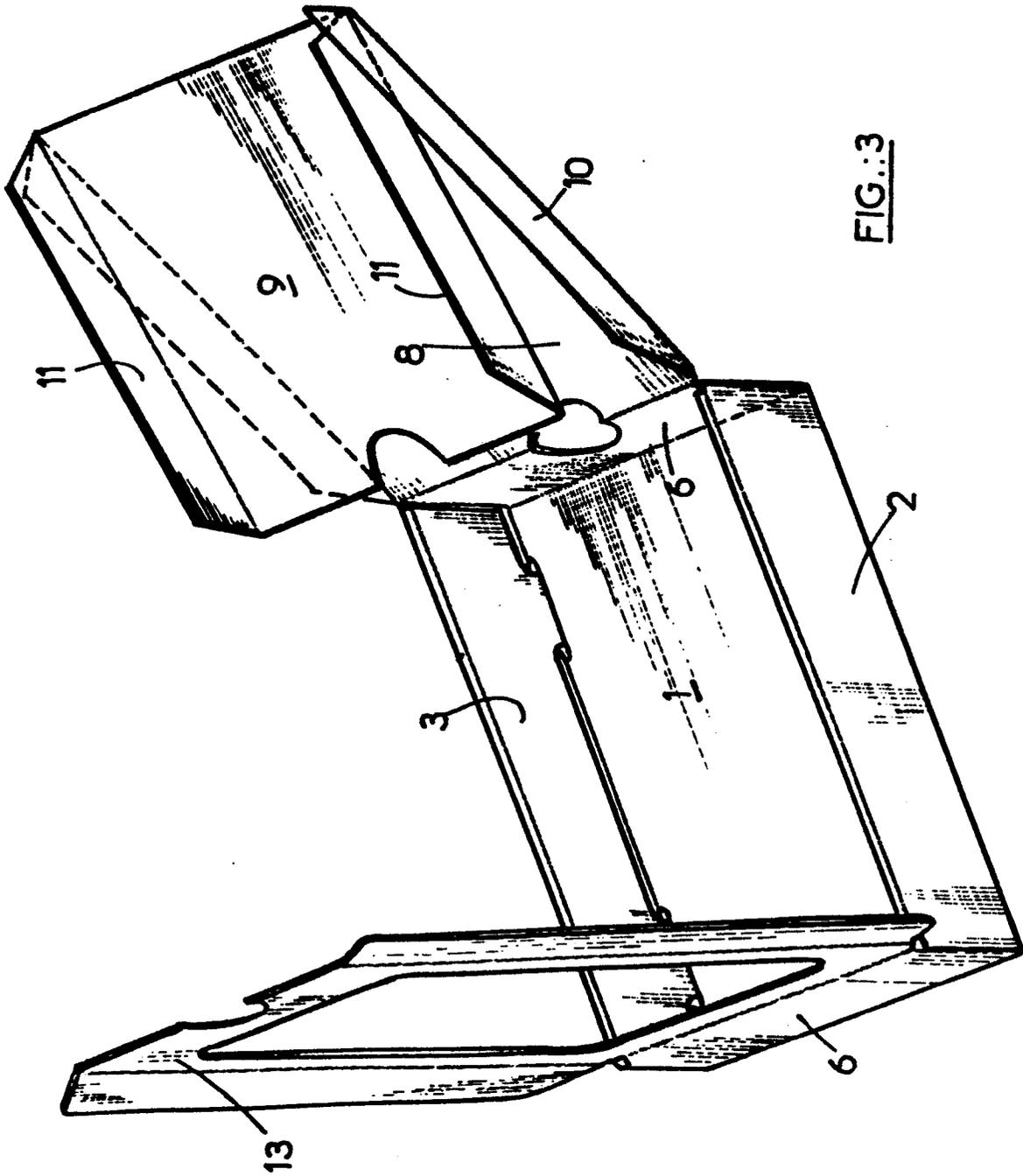


FIG.:3

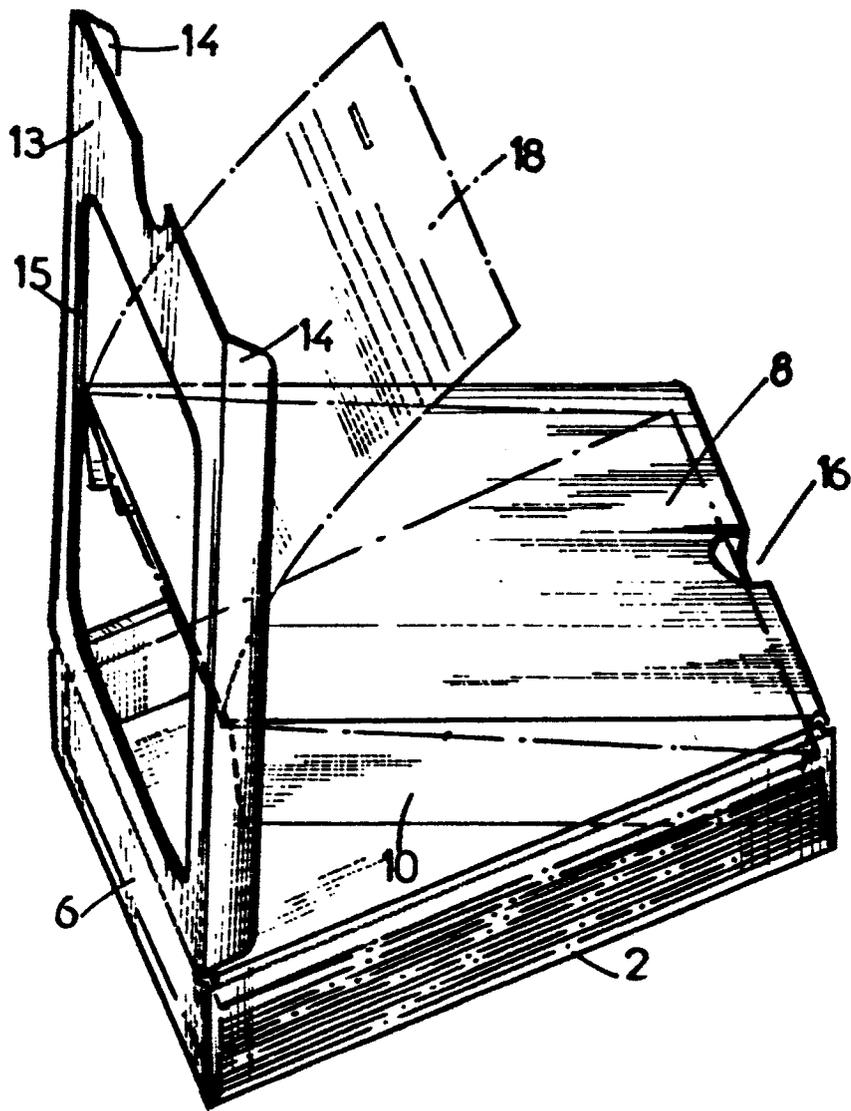
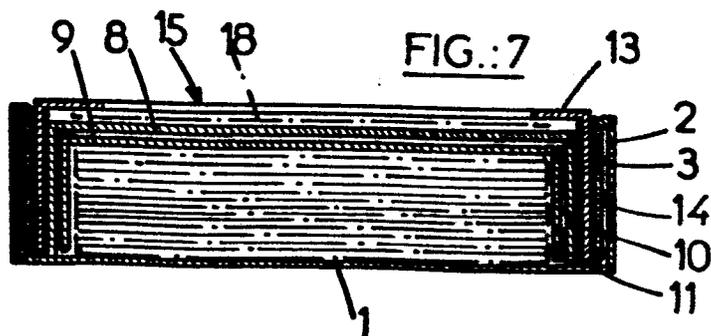
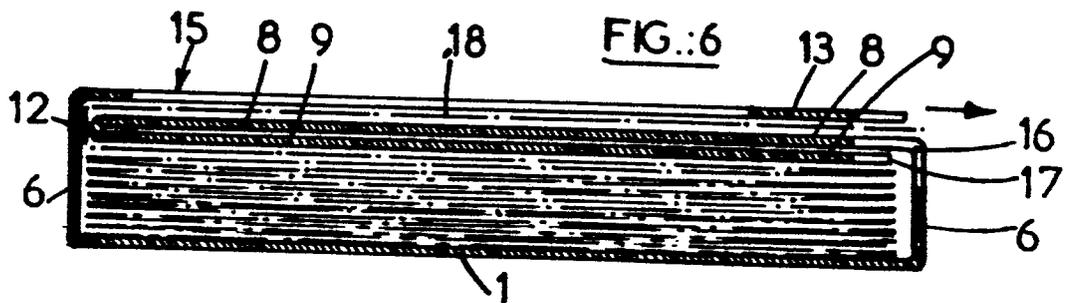
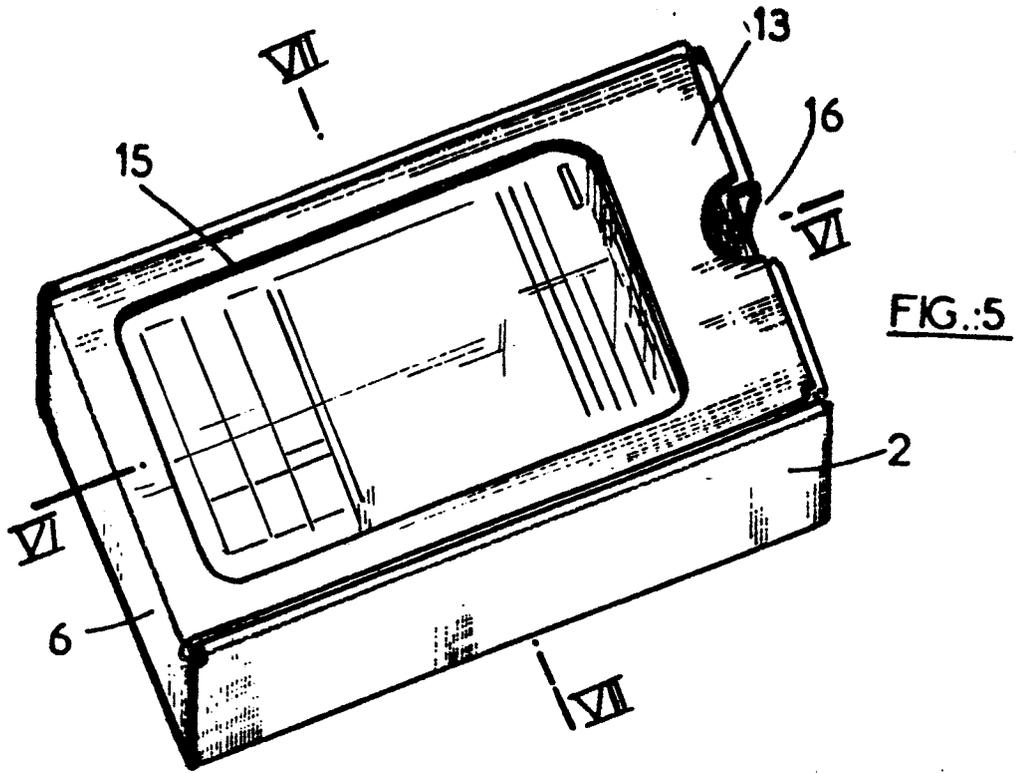


FIG.:4





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 4)
X	US-A-2 187 698 (AUTOGRAPHIC REGISTER) * Page 3, colonne de gauche, ligne 59 - page 3, colonne de droite, ligne 61; figures 9-11 *	1,6	B 41 L 5/00
Y	---	2,3	
Y	FR-A-2 094 415 (VACHEROT) * Page 1, lignes 26-36; figure 1 * -----	2,3	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 4)
			B 41 L B 65 D
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 03-04-1986	Examineur LONCKE J.W.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			